

LA HAYE FOUASSIÈRE

Mairie de La Haye-Fouassière
6 rue de la Gare
44690 LA HAYE-FOUASSIÈRE
Tél. 02 40 54 80 23

CONSEIL MUNICIPAL
DU 4 avril 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mil vingt-quatre, le 4 avril, à 20 h, le Conseil municipal s'est réuni salle Sèvria, sous la présidence de Vincent MAGRÉ, Maire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 29 mars 2024.

Étaient présents :

Vincent MAGRÉ
Philippe FORMENTEL
Vanessa PAGEOT
Jean-Luc VIAUD
Elodie CAMIER
Jean-Marie MOREL
Aurélie ARQUIER
Jean-Yves ARTAUD
Jocelyne LANDRON
Jean-Marie CAMIER
Pierre NOBLET
Philippe ROUSSEAU
Patrice CHOIMET
Elise LE BAIL
Amélie GOUTH
Vincent PÉRUSET
Serge LAFFONTAS
Agnès PARAGOT
Sabine AUDRAIN
Bruno TOUPET
Isabelle CIVEL

Nombre de conseillers municipaux		
En exercice	Présents	Votants
27	21	26

Étaient excusés et représentés :

Séverine KUTER ayant donné pouvoir à Jean-Marie MOREL
Audrey VIDAL-BLANCHARD ayant donné pouvoir à Patrice CHOIMET
Laurence CLÉMENCEAU ayant donné pouvoir à Bruno TOUPET
Stéphanie VIOLIN ayant donné pouvoir à Elise LE BAIL
Marion PESCHEUX ayant donné pouvoir à Jocelyne LANDRON

Absent non-excuse :

Patrick TESSIER

Secrétaire de séance : Serge LAFFONTAS

DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

FINANCES

Budget annexe « ZAC de la Sèvre »

Vote du Budget annexe ZAC de la Sèvre 2024

Monsieur FORMENTEL expose :

Par délibération en date du 7 février 2019, un budget de comptabilité M14 dénommé budget annexe « ZAC de la Sèvre » a été créé, afin de permettre le suivi de la situation financière de la ZAC.

Les travaux importants d'aménagement de la ZAC de la Sèvre se poursuivront sur l'année 2024.

De manière classique, ces travaux sont financés par un emprunt relais avec possibilité de remboursement au fur et à mesure des recettes liées aux cessions des lots à bâtir, afin d'aménager le quartier.

Des écritures comptables sont par ailleurs nécessaires pour constater la variation des stocks.

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU l'avis de la commission Finances du 19 mars 2024.

Après avoir entendu cet exposé et délibéré, le Conseil municipal :

ADOpte le budget primitif annexe « ZAC de la Sèvre » 2024 tel que présenté en annexe.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer toutes pièces utiles pour l'exécution de la présente délibération.

Vote :

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

La Haye-Fouassière, le 05/04/2024

Le Maire
Vincent MAGRÉ



Le secrétaire de séance
Serge LAFFONTAS